



Département du MORBIHAN

2025/19/12/01

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 19 DECEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq à vingt heures trente, le dix-neuf décembre, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, également convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H, Maire.

Etaient présents : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, BOURLÈS Christophe, LE ROUX Véronique, NÉDÉLEC Rémi, JANNY Patrick, ROYANT Helen, DUFLEIT Anthony, POUAPON Marie-Laure, LE FUR Françoise, LE GOFF Dominique, GOUJARD Laurine, LE NAOUR Roger, LE GOFF Jeannine, BOUËDEC Jean-Michel, ULLIAC Morgane, PERON Matthieu, PHILIPPE Jean-Luc formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) excusé(s) : BOCQUILLON Maud, PERON Alan, COUGARD Christelle, LE GRAND Mickaël, LE GRAND Hicham, LE COROLLER Marie-Ange, BAUDET Philippe, TROALEN Anne, PICARDA Styren.

Procuration(s) : BOCQUILLON Maud à HENRY Catherine, PERON Alan à BOURLÈS Christophe, COUGARD Christelle à POUAPON Marie-Laure, LE GRAND Mickaël à DUFLEIT Anthony, LE GRAND Hicham à LE NAOUR Roger, LE COROLLER Marie-Ange à LE ROUX Véronique, BAUDET Philippe à JANNY Patrick, TROALEN Anne à ULLIAC Morgane, PICARDA Styren à BOUËDEC Jean-Michel.

**Au moyen d'un vote à main levée, par 21 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION », Catherine HENRY a été élue secrétaire de séance.**

Date de convocation : 25/11/2025  
Convocation affichée le : 10/12/2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27

Présents : 18

Procuration (s) : 9

Reçu en Préfecture de VANNES le 14/01/2026  
Publié ou notifié le 16/01/2026  
Certifié exécutoire le 16/01/2026  
A GOURIN, le 16/01/2026....

Le Maire,  
Hervé LE FLOC'H



**1- ORGANIGRAMME DU PERSONNEL COMMUNAL À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2026**

Monsieur le Maire présente le nouvel organigramme du personnel communal applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, qu'il explique selon les axes suivants :

**Organisation transversale :**

Mise en place de binômes dans les services Urbanisme, Ressources Humaines et Communication afin d'assurer la continuité du service public et le partage des compétences, le binôme au service Finances est en place depuis 2022.

**Urbanisme** : depuis deux ans, un agent administratif assure les remplacements de l'agent principal lors de ses absences. Cet agent peut également intervenir en renfort lors de projets structurants (fonds façades, Opah RU...)

## Département du MORBIHAN

**Ressources humaines** : organisation du service autour de deux agents : un gestionnaire RH pour la gestion quotidienne, un chargé de mission RH (gestion des congés et du temps de travail, renfort, remplacement, pilotage de projets)

**Communication** : un agent dédié, renforcé ponctuellement par deux agents volontaires (site internet, panneaux lumineux, réseaux ...)

Ce dispositif permet de soulager les agents en poste, notamment durant les congés d'été, congés d'été ramenés de 4 à 3 semaines consécutives depuis l'adoption du règlement intérieur. Dans les services Finances, RH et Urbanisme, la charge de travail au retour d'absences est désormais réduite, contribuant à une meilleure qualité de vie au travail et à une réactivité accrue. Ces binômes favorisent également la transmission des savoirs, la montée en compétences et une plus grande autonomie collective, tout en renforçant la continuité du service public et la satisfaction des administrés qui ne subissent plus d'attente prolongée lors des absences.

**Accueil** : en raison du transfert du SAAD vers le GCSMS au 1<sup>er</sup> novembre 2025, l'ancienne responsable du SAAD intègre le service Accueil. Missions : renfort de l'équipe et développement d'actions nouvelles (vie associative, gestion périscolaire, avec accord de l'agent).

**Services techniques / Entretien équipements sportifs** : le poste de l'agent technique chargé du gardiennage et de l'entretien des installations sportives, vacant depuis un départ à la retraite du 1<sup>er</sup> octobre 2025, a été scindé en deux : un agent des services techniques pour la partie espaces verts et un agent contractuel pour l'entretien ménager.

**Médiathèque/Ludothèque** : l'agent médiathécaire, spécialisée en langue bretonne, intervient dans le cadre de la charte Ya d'ar Brezhoneg. Elle anime également des activités en garderie périscolaire.

**Prévention des risques (DUERP)** : la responsable de la médiathèque a accepté l'an passé d'assurer la mission d'assistante de prévention, permettant l'élaboration du DUERP (Document unique d'évaluation des risques professionnels) qui sera présenté lors de cette séance. Ce document a reçu un avis favorable à l'unanimité du Comité Social Technique le 9 décembre 2025, marquant une étape importante dans la structuration de la politique de prévention et de sécurité au travail.

**Camping / Piscine** : le service Camping/Piscine figure désormais dans l'organigramme (absence corrigée).

### Services scolaires :

- Distinction entre les deux services de l'école maternelle (ATSEM et entretien des locaux)
- Entretien école maternelle : conformément à l'audit du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan réalisé en 2018, une des trois ATSEM de l'école maternelle assure l'entretien de l'école élémentaire pendant les vacances scolaires (1 semaine lors des petites vacances, 2 semaines lors des grandes vacances). Cette organisation résulte d'une rationalisation des tâches en fonction des bâtiments, permettant une meilleure gestion des deniers publics. Deux ATSEM assurent l'entretien de l'école maternelle sur une période de 4 semaines durant l'été.
- Entretien de l'école élémentaire : réalisé par 2 agents et réduit à 2 semaines en période estivale contre 4 auparavant conformément à l'audit de 2018.
- Garderie élémentaire : mention des agents susceptibles d'intervenir ponctuellement en cas d'absence.

### Service restauration scolaire :

Un agent a rejoint le service de la restauration afin de renforcer l'effectif dédié au travail des produits alimentaires bruts. Cette démarche est vertueuse dans le sens qu'elle valorise la qualité alimentaire et répond aux exigences de la loi EGALIM. L'agent a donné un avis favorable pour intégrer l'équipe.



Envoyé en préfecture le 14/01/2026  
Reçu en préfecture le 14/01/2026  
Publié le  
ID : 056-215600669-20251219-D2025191201-DE

## Département du MORBIHAN

**En conclusion**, ce réaménagement progressif engagé depuis 5 ans a permis des avancées dans le fonctionnement des services : continuité renforcée du service public, amélioration du bien-être au travail et réduction du stress au retour des congés, transmission facilitée des compétences, organisation interne optimisée, polyvalence accrue des agents, souplesse de gestion, satisfaction des administrés grâce à une réponse constante, et désormais une structuration de la prévention des risques avec l'élaboration du DUERP. L'affectation d'un agent supplémentaire au restaurant scolaire permet également d'accroître notre participation à la loi EGALIM.

VU l'avis favorable à l'unanimité du Comité Social Technique du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan, en date du 9 décembre 2025,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré au moyen d'un vote à main levée et à l'**UNANIMITÉ**,

**ACCEPTE** l'organigramme du personnel communal au 1<sup>er</sup> janvier 2026, tel que présenté et annexé à la présente délibération.

A Gourin, le 19 décembre 2025  
Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Hervé LE FLOC'H.



La secrétaire de séance,

Catherine HENRY.